



Mars 2017

# Document explicatif à l'intention des Premières Nations au Québec

Processus de consultation pour la réforme  
du Programme des services à l'enfance et à la famille  
des Premières Nations (SEFPN)



COMMISSION DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX  
DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



# 1. MISE EN CONTEXTE

Voici, en ordre chronologique, les étapes principales qui ont mené au processus de consultation pour la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

- En **2007**, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada ont déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Cette plainte évoquait qu'AANC finance de façon inégale et discriminatoire les services à l'enfance et à la famille destinés aux Premières Nations dans les réserves au Canada.
- En **janvier 2016**, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a confirmé le bien-fondé de la plainte. Ainsi, en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la prestation de services à l'enfance et à la famille par AANC a été jugée discriminatoire en raison d'un financement inéquitable et insuffisant.
- Dans son jugement, le TCDP ordonne à AANC :
  - de mettre fin à ses pratiques discriminatoires;
  - de procéder à une réforme du Programme des SEFPN;
  - de cesser d'appliquer sa définition antérieure du principe de Jordan et de prendre des mesures pour mettre en œuvre immédiatement la signification et la portée pleine et entière du principe de Jordan.
- En **mai 2016**, après avoir recueilli pendant six ans les témoignages sur les sévices subis par les anciens élèves des pensionnats indiens, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada a pris fin. En plus des 94 recommandations incluses dans son rapport final, la CVR a également lancé des appels à l'action à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones afin de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation.
- C'est donc en réponse à l'ordonnance du TCDP de procéder à une réforme complète du Programme des SEFPN ainsi qu'à l'appel à l'action de la CVR à l'égard de la protection de l'enfance que le gouvernement du Canada a lancé, à l'**automne 2016**, un processus de mobilisation à l'échelle du pays. Ce processus implique les communautés des Premières Nations et autres partenaires clés, notamment les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les gouvernements provinciaux.
- Ainsi, chaque région doit élaborer et mettre en œuvre son propre processus de consultation. Les opinions exprimées de même que les recommandations formulées à la suite des consultations serviront à réformer le Programme des SEFPN de manière à répondre de façon plus adéquate aux besoins des enfants et des familles des Premières Nations au pays.

## 2. RÔLE DE LA CSSSPNQL

En novembre 2016, à la demande du bureau régional du Québec d'AANC, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) a accepté de prendre en charge, avec l'accord de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), le processus de consultation pour la réforme du Programme des SEFPN.

En tant qu'organisation responsable de la coordination du processus de consultation, la CSSSPNQL a pour mandat d'élaborer et de coordonner une stratégie de consultation afin de permettre aux Premières Nations au Québec d'exprimer leurs besoins, leurs solutions ainsi que leur vision à l'égard des services à l'enfance et à la famille au sein des communautés. En ce sens, le rôle de la CSSSPNQL consiste à mobiliser, à écouter, à guider et à soutenir les Premières Nations tout au long du processus de consultation.

Les informations recueillies lors des consultations seront analysées et regroupées par l'équipe de projet de la CSSSPNQL. Elles seront ensuite formulées sous forme de recommandations concrètes qui reflètent les besoins, la volonté et la vision des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille. Les recommandations se retrouveront dans le rapport régional final produit par la CSSSPNQL et serviront à guider AANC dans la réforme du Programme des SEFPN. Le rapport sera déposé à l'honorable Carolyn Bennett, ministre d'AANC, le 30 juin 2017.

La Table ronde régionale spéciale, composée des directeurs des services sociaux des communautés, servira de table d'experts afin d'orienter la CSSSPNQL tout au long du processus de consultation.

## 3. PORTÉE DES CONSULTATIONS

La réforme du Programme des SEFPN a pour objectif principal de permettre aux enfants et aux familles des Premières Nations de bénéficier de services de qualité, culturellement adaptés et qui répondent efficacement à leurs besoins.

Les consultations effectuées dans le cadre de cette réforme permettent ainsi aux Premières Nations de se mobiliser et d'exprimer leurs besoins et leurs considérations en matière de services à l'enfance et à la famille. Pour les Premières Nations, c'est une occasion d'être au cœur de la réforme du Programme des SEFPN et de se positionner sur leur vision à long terme des services sociaux au sein des communautés. Ultiment, il s'agit d'un pas de plus vers l'autodétermination, l'autonomie et la prise en charge des services sociaux au profit des enfants et des familles des Premières Nations.

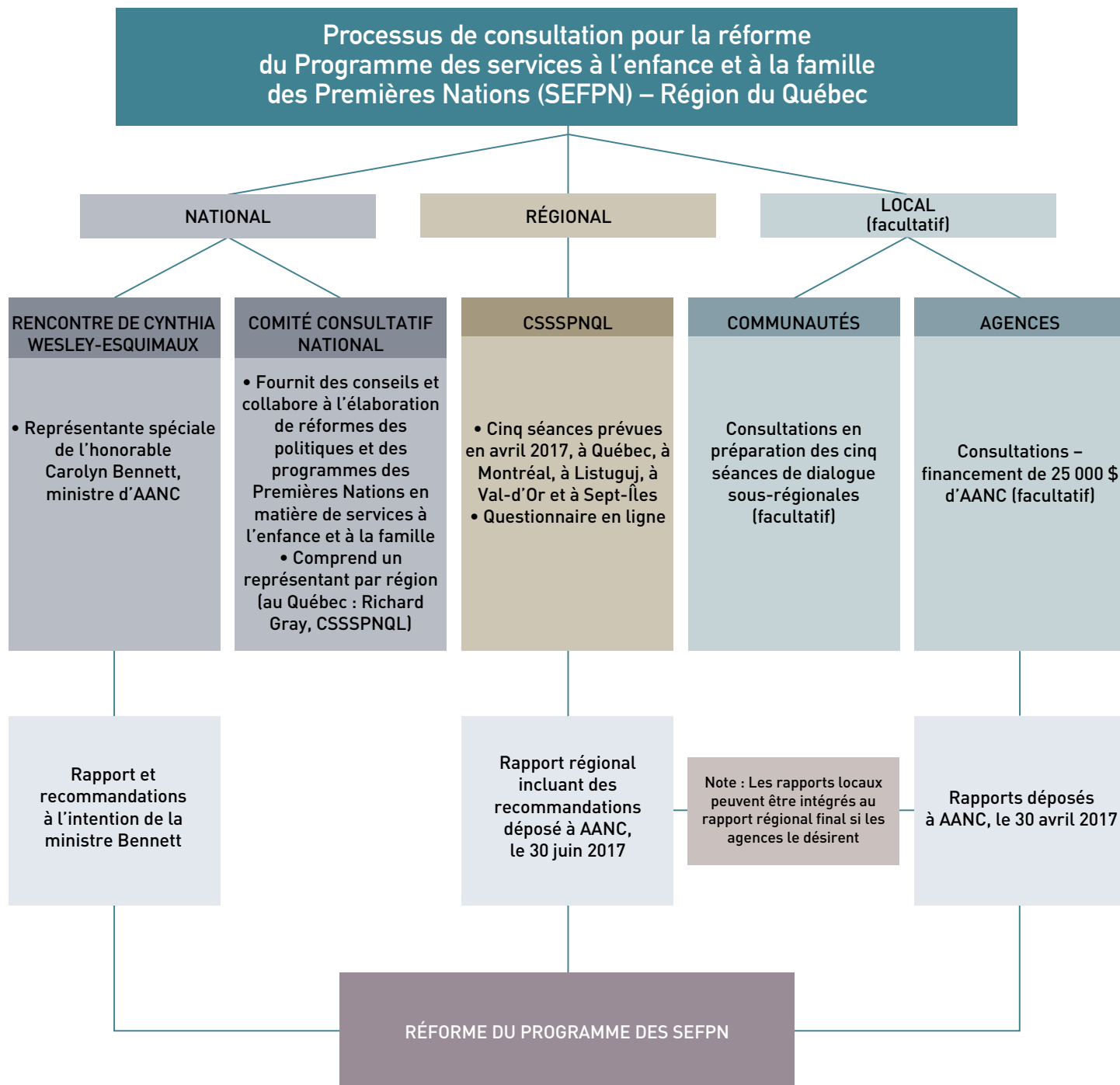


## 4. GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSULTATION

- Janvier 2017** Création de l'équipe de projet à la CSSSPNQL  
Revue de la littérature  
Phase d'idéation et de conceptualisation du processus de consultation
- Février 2017** Élaboration d'une proposition de stratégie de communication  
Présentation à la Table ronde régionale spéciale
- Février - Mars 2017** Élaboration et mise en œuvre des stratégies de consultation et de communication
- Choix des méthodes de consultation
  - Préparation des différents outils nécessaires
  - Logistique et planification des consultations
- Mars 2017** Consultations communautaires
- Avril 2017** Séances de dialogue : Québec, Montréal, Listuguj, Val-d'Or et Sept-Îles  
Déploiement du questionnaire en ligne
- Mai 2017** Fin des consultations  
Mise en commun et analyse des informations recueillies  
Début de la rédaction du rapport final  
Formulation des constats et des recommandations  
Approbation des recommandations par les directeurs des services sociaux lors d'une Table ronde régionale spéciale
- Juin 2017** Poursuite de la rédaction du rapport final  
Présentation du rapport final au conseil d'administration de la CSSSPNQL  
Présentation du rapport final aux chefs de l'APNQL  
Révision, traduction et mise en page du rapport final
- 30 juin 2017** **Dépôt du rapport régional final à l'honorable Carolyn Bennett, ministre d'AANC**

## 5. SCHÉMA

En complément, voici un schéma qui démontre comment s'organise le processus de consultation pour la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) à l'échelle locale, régionale et nationale.



## 6. AUTRES INFORMATIONS UTILES



Tribunal canadien  
des droits de la personne

- [Décision du Tribunal canadien des droits de la personne sur l'affaire en matière des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations](#) 



Société de soutien à l'enfance et à la famille  
des Premières Nations du Canada

- [Le Tribunal canadien des droits de la personne conclut que le gouvernement canadien fait preuve de discrimination raciale envers 163 000 enfants des Premières Nations](#)



Commission de  
vérité et  
réconciliation  
du Canada

- [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#)



Affaires autochtones  
et du Nord Canada

- [Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations](#)



Affaires autochtones  
et du Nord Canada

- [Améliorer les services à l'enfance et aux familles dans les collectivités des Premières Nations : Mobilisation 2016-2017](#)



- [Le principe de Jordan](#)





**COMMISSION DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX  
DES PREMIÈRES NATIONS  
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**